RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : DRP30

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Agent dispersant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ:
C/Plató, n 6, Entlo, 5
08021 Barcelona (Spain)
Tel. +34 93 238 9090

Manufacturing:
C/Cal Gabatx, s/n
08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)
Tel. +34 93 8496188
regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188
9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Contient {mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (55965-84-9)}. . Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Inconnu. Texte complet des phrases H: voir rubrique 16.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Polymère d'acide acrylique / polyacrylate de sodium en solution aqueuse
Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Se montrer prudent; il peut y avoir des fuites de produit. Consulter la fiche de données de sécurité au préalable et agir en conséquence. Ne réaliser aucune action qui implique un risque sans la formation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle nécessaire, en fonction des circonstances sur le lieu d'intervention.
Premiers soins après inhalation : En cas de gêne, sortir à l'extérieur pour prendre l'air.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire : Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence.
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation : Aucun effet n'est prévu.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun effet n'est prévu.
Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun effet n'est prévu.
Symptômes/effets après ingestion : Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et d'hygiènes adéquates.
Symptômes/effets après administration intraveineuse : Voies d'exposition possibles: peau et yeux.
Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau. eau pulvérisée, poudre, mousse (dioxyde de carbone (CO_2)).
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : oxydes de carbone (CO_x) et d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Refroidir les emballages exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Éviter l'exposition aux fumées et aux vapeurs issues du réchauffement ou de la combustion du produit. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
Autres informations : En contact avec de l'eau, le produit forme des surfaces glissantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux en portant des lunettes de protection et des gants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Procédures d'urgence : Restreindre l'accès à la zone de façon appropriée jusqu'à l'achèvement des opérations de nettoyage. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Stopper ou réduire les fuites, à condition que cette opération ne présente aucun danger. Dans la mesure du possible, aérer la zone où s'est produit la fuite. Confier les tâches de nettoyage à du personnel qualifié. Ne pas toucher le matériel qui s'est répandu. Disposer d'un équipement d'urgence à portée de main (en cas d'incendie, fuite, etc.).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.
La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée, de disposer d'une douche et d'une douche oculaire (rince œil) d'urgence à proximité, et de disposer de matériel absorbant à utiliser en cas de fuite. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Température de manipulation : 10 – 30 °C

Mesures d'hygiène : Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Éviter les températures extrêmes (inférieures à « Température minimale » et supérieures à « Température maximale »). Conserver à l'intérieur, dans son récipient bien fermé, à l'abri de la lumière du soleil et à l'écart des sources de chaleur et des matériaux incompatibles, en respectant le rang de températures établi (voir le « Rang de températures recommandé »). Protéger contre le gel.

Matières incompatibles : Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

Température de stockage : 10 – 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Une ventilation générale est recommandée. Garantir une bonne aération en cas de manipulation du produit dans un espace confiné.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire			
Type	**Champ d'application**	**Caractéristiques**	**Norme**
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit

Protection des mains:
Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel

Protection des mains					
Type	**Matériau**	**Perméation**	**Epaisseur (mm)**	**Pénétration**	**Norme**
Gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc naturel, Latex				EN ISO 374, EN 420

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Porter des vêtements de travail « standard »

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Inutile en conditions normales d'utilisation et avec une bonne ventilation générale

Protection des voies respiratoires			
Appareil	**Type de filtre**	**Condition**	**Norme**
	Filtre AX (marron)	Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire	EN 136

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts.

Contrôle de l'exposition du consommateur:
Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider. Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Pas disponible
Apparence	:	Liquide transparent.
Masse moléculaire	:	Bas poids moléculaire.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Le produit possède un seuil d'odeur bas. En cas de détection, suivre les indications contenues dans le paragraphe 8.2, chercher la cause et la corriger.
Point de fusion	:	< 5 °C
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	> 100 °C
Inflammabilité	:	Pas disponible
Propriétés comburantes	:	Non inflammable.
Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	Ne s'applique pas. Produit à base aqueuse, qui ne contient pas de dissolvants organiques.
Température d'auto-inflammation	:	Non inflammable.
Température de décomposition	:	> 100 °C
pH	:	7 – 8,5
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Viscosité, dynamique	:	< 100 cP
Solubilité	:	Miscible dans l'eau (dans n'importe quelle proportion).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	≈ 0
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	≈ 1,02 g/cm³
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Pas disponible
Taille d'une particule	:	Non applicable
Distribution granulométrique	:	Non applicable
Forme de particule	:	Non applicable

Ratio d'aspect d'une particule	:	Non applicable
État d'agrégation des particules	:	Non applicable
État d'agglomération des particules	:	Non applicable
Surface spécifique d'une particule	:	Non applicable
Empoussiérage des particules	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne possède pas une réactivité dangereuse au-delà de ce qui est indiqué dans le paragraphe 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Températures de congélation. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

DRP30	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	< Aucune donnée disponible.
CL50 Inhalation - Rat	Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non irritant. pH: 7 – 8,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Aucune donnée disponible. pH: 7 – 8,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non sensibilisant.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non mutagène.
Cancérogénicité	:	Non cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	:	Il ne est pas toxique pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Pas d'effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Pas d'effet connu.

Danger par aspiration : Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucun symptôme n'est prévu si le produit est manipulé correctement,Aucun effet d'aucune sorte dérivé de l'exposition au produit n'est connu,D'après notre expérience et d'après l'information dont nous disposons, le produit ne présente aucun danger pour la santé s'il est manipulé correctement, en respectant les recommandations fournies.

Autres informations : Les voies d'exposition les plus probables sont par contact cutané et/ou oculaire. Le contact prolongé avec les yeux peut provoquer une irritation temporelle. Laver immédiatement les yeux. Suivre les recommandations de sécurité du paragraphe 4.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Indications complémentaires : Information d'AOX : Le produit ne contient aucun halogène organique.

DRP30	
CL50 - Poisson [1]	> 10 mg/l (Darnio rerio, OCDE 203)
CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l (valeur estimée)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus, OECD 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

DRP30	
Persistance et dégradabilité	Le produit est difficilement biodégradable. Le produit ne s'hydrolyse pas.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DRP30	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≈ 0
Potentiel de bioaccumulation	Aucun produit ne est prévu de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

DRP30	
Ecologie - sol	Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Les récipients et emballages contenant des restes de produit peuvent être lavés à l'eau, à condition que celle-ci puisse être réutilisée par la suite dans le processus au sein duquel s'applique le produit (eau de dilution). Le récipient sera ensuite traité comme un déchet, conformément à ce qui est indiqué dans le paragraphe 13.1. L'utilisateur doit tenir compte de l'existence d'éventuelles réglementations nationales et locales à ce sujet.

Indications complémentaires : Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID)	:	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non applicable

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	:	WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	:	Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	:	Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit doit être considéré comme un mélange. Compte tenu de son classement, il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation de sa sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - remarque	Modifié	
	Format FDS UE	Ajouté	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Modifié	
5.3	Autres informations	Ajouté	
8.2	Contrôle de l'exposition du consommateur	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
11.1	DL50 cutanée rat	Modifié	
12.1	CE50 72h algues 1	Modifié	
12.1	CL50 poisson 1	Modifié	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Modifié	
13.1	Indications complémentaires	Modifié	
16	Autres informations	Ajouté	

Autres informations : La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien https://www.derypol.com/en/technical-documentation/.

Texte intégral des phrases H et EUH	
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : DE;DK;ES;FI;FR;IT;NL;PL;PT;GB;RU;SE

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.